



Intervention des élus CFDT au CHSCT du 5 juin 2013

Depuis quelques temps, les élus CFDT sont intervenus dans toutes les instances : CE, DP et CHSCT afin d'alerter la direction sur la souffrance au travail et le nombre de salariés qui quittent l'entreprise.

Les élus CFDT ne veulent pas généraliser et leur présence sur le terrain leur a permis de constater des disparités entre les directions, les métiers...

Depuis 15 mois, il existe une évolution forte et continue du mal-être à la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire. L'entrevue que la CFDT a eue, à sa demande, avec Didier Patault mi-2012 n'a servi à rien.

Depuis le dernier trimestre 2012, une nouvelle aggravation se fait jour. Or à chaque fois que les élus CFDT interviennent, ils obtiennent la même réponse : « donnez-nous des noms ». Plutôt que de chercher ensemble des solutions, la direction s'enferme dans le déni, en arguant que « la souffrance est liée à des difficultés familiales » ou encore qu'elle n'existe pas vraiment. Nous avons même été informés par des collègues que des bruits les concernant au titre de leur vie personnelle avaient été inventés dans le but de masquer la réelle cause de souffrance (situation de divorce par exemple).

Face à cet immobilisme, la CFDT a commencé un recensement des départs et des raisons de ces départs ainsi que des cas individuels de souffrance. La CFDT a donc des chiffres et des cas factuels depuis fin 2010.

La CFDT a décelé trois groupes qui se démarquent plus particulièrement, ce qui ne dédouane pas pour autant les autres secteurs de l'entreprise :

- le groupe **Morbihan Ouest** sous l'égide de Gérard Tanguy. Sur un effectif d'à peine plus de 110 salariés, la CFDT a comptabilisé 18 départs (16,36%) dont 14 (13%) sont directement liés aux conditions de travail. Pendant la même période 13 cas de souffrance au travail ont été recensés (chiffre non exhaustif).
- le groupe **Loire-Atlantique Sud** sous la direction de Claude Burruni. Sur à peine 120 personnes, 10 (8,33%) ont quitté l'entreprise dont 7 pour des raisons liées aux conditions de travail. Pendant la même période 16 cas de souffrance au travail ont été recensés (chiffre non exhaustif).
- le groupe **Vendée** sous la responsabilité de Philippe Mételli. 12 (9%) des 135 salariés sont également partis dont 7 pour des raisons liées aux conditions de travail. Pendant la même période 9 cas de souffrance au travail ont été recensés (chiffre non exhaustif).

Par ailleurs, la CFDT a constaté que les métiers spécialisés sont très impactés. Ainsi sur la **gestion privée**, en 2 ans et demi nous avons recensé 14 départs sur 60 salariés, soit presque 24 % de turn-over. Cumulé avec des arrêts maladie liés au travail, ce sont près de 30 % des salariés exerçant ce métier qui sont ou ont été en difficultés pour des raisons professionnelles.

Le **marché des professionnels** est lui aussi très touché avec 23 départs sur 112 salariés, c'est à dire plus de 20 %. Il convient de rajouter à ces chiffres les chargés professionnels en arrêt de travail ainsi que ceux qui ont été contraints de se réorienter dans un autre métier au sein de l'entreprise, 8 à notre connaissance à ce jour ; portant ainsi à plus de 28 % les salariés qui ont dû abandonner ce métier au sein de la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire. Nous constatons que la reconversion contrainte s'est le plus souvent faite vers des métiers à classification inférieure. Dans le marché des professionnels on retrouve des arrêts maladie de longue ou très longue durée.

 Cfdt:

Le recensement des cas individuels est en cours de réalisation. Nous avons déjà identifié une soixantaine de salariés en souffrance au travail.

La CFDT ne prétend pas avoir fait le tour ni des départs, ni des cas de souffrance ; cette liste n'est donc pas exhaustive mais donne un aperçu factuel. Ainsi vous ne pourrez plus nous dire que « plus vous en parlez, moins vous êtes crédibles ». Ce recensement, qui devrait être réalisé par l'entreprise, donne du crédit à nos alertes. Les élus CFDT estiment que la direction ne peut pas s'exonérer de regarder ce problème de manière approfondie et doit trouver une solution pour enrayer ce turn-over préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise et mettre un terme au mal-être à la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire.

Pour la CFDT, le but n'est pas de sanctionner des managers, comme vous l'évoquez parfois lorsqu'on vous cite des cas de débordements. C'est bien de la politique de l'entreprise qu'il s'agit et des méthodes de management mises en place par le directoire, pour lequel la course aux chiffres semble le seul critère. Notre analyse est d'ailleurs confortée notamment par l'intervention des médecins du travail le 21 mars 2013, et du Cabinet ORSEU le 24 mai 2013, entre autres.

Seul un retour à un management plus respectueux des salariés pourra apporter une amélioration. Les élus CFDT demandent solennellement au nouveau directoire de se saisir en urgence de ce dossier avec la volonté de mettre un terme à ce gâchis social et humain, préjudiciable tant pour les salariés que pour l'entreprise elle-même.

Les élus CFDT au CHSCT : Nicolas AUGER, Philippe DELBOS, Jean-Luc DURAND,
Muriel GUEMAS, Jacques GUILLERM, Bernard POUZET.

www.cfdt-cebpl.fr